



TRADUCTION

Avis à la batellerie (ELWIS)
N° : 1852/2024 – Version 1

Interdiction de s'amarrer

Balisage modifié

Lieu :

Au p.k. 20,4
Moselle

Date

À partir du 23 juillet 2024 à 0h jusqu'au 31 décembre 2024 à 0h

Informations complémentaires

Dans l'avant-port aval de l'écluse de Lehmen, du p.k. 20,350 jusqu'au p.k. 20,510, une interdiction de stationner et de s'amarrer sera en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Les ducs d'Albe ont été démontés et deux bouées vertes supplémentaires ont été positionnées.

Source :

WSA Mosel-Saar-Lahn du 25.09.2024
RIS-Nachricht n° 1852/2024 – Version 1